

A.S.A BEAUVALLON BARTOLE  
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS  
EN DATE DU 18 AVRIL 2024 – 09 heures 30.

**Etaient présents :**

**Pour le bureau de l'ASA :**

**En présentiel dans les bureaux de l'Agence DI LUCA : MM ANDREY, GALLANT, HELSMOORTEL, et WALON.**

**En visioconférence : Mme NEVEUX, M. BERNARD.**

**Pour l'administrateur :  
M. DI LUCA Stéphane.**

**Les autres membres du Conseil s'étant excusés pour leurs absences.**

M. GALLANT ouvre la séance à 09 heures 40.

Au cours de cette réunion les points suivants ont été évoqués :

### **1 – Fixation de la date de la prochaine assemblée générale.**

Il est décidé de tenir la prochaine assemblée générale le vendredi 16 Août 2024 à 16 heures.

M DI LUCA réservera la salle municipale des Blaquières.

Une réunion du Conseil se tiendra le matin même à 10 heures au domicile de M. WALON.

### **2 – Ordre du jour de l'assemblée.**

L'ordre du jour comportera les questions règlementaires et également les travaux de réfection des routes.

A ce sujet M DI LUCA rappelle que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 25 Mars 2024 en compagnie du Me d'œuvre M BUCHHOLZ.

Il donne lecture des conclusions de la commission qui sont validées par le Conseil.

Ces conclusions seront adressées au Me d'œuvre pour rectifications mineures de l'appel d'offres et seront jointes à la convocation de l'assemblée générale du 16 Août 2024.

M DI LUCA précise qu'il adressera les convocations sous la forme recommandée AR.

Cette année les membres du Conseil dont le mandat arrive à échéance sont :

Titulaires : MM. ANDREY, CARVALHO, GALLANT, GABRIEL WALON.

Suppléants : M. HELSMOORTEL.

M LEMARQUIS précise qu'il souhaiterait acheter une partie de l'espace vert situé sous sa propriété.

Il a demandé les plans à Arnaud DELEVAL qui doit les faire parvenir prochainement.

Ce point figurera également à l'ordre du jour de l'assemblée du 16 Août 2024.

### **3 - Assainissement.**

M DI LUCA rappelle l'historique et l'impossibilité pour Me BAROU, Notaire, de poursuivre les régularisations des servitudes de passages pour les réseaux secondaires tant que la Mairie n'aura pas intégré le réseau primaire dans le réseau communal conformément aux termes de convention signée.

Il précise que le courrier recommandé AR en date du 24 Janvier 2024 accompagné de l'ensemble des pièces est resté sans réponse.

M DI LUCA adressera un courrier de relance et demandera un rendez vous au Maire.

### **4 – Dossier Fibre optique.**

Le plan de déploiement de la fibre dans le Domaine (réseau primaire) démontre que 95 % des villas sont raccordables.

Il subsiste des points bloquants notamment pour les colotis de la montée de la Suane et le quartier du rouge gorge.

MM. GALLANT et DI LUCA ont rencontré dernièrement sur place deux représentants de la Société CIRCET pour les problèmes rencontrés à la Haute Suane.

Trois points bloquants ont été répertoriés.

Deux ont été réparés il en reste un le plus important car situé à l'entrée du réseau.

M DI LUCA relancera.

### **5 – Dossier défense incendie.**

Le courrier de la communauté des communes du 17 Juillet 2023 est rappelé.

L'ASA a accepté de payer sa quote-part des travaux du point 3 (travaux pas réalisés à ce jour)

Elle a fait placer les poteaux manquants.

Par contre aucune solution n'a été trouvée pour le point 4 (lotissement de la Grande Corniche).

Concernant les deux cuves installées sous la placette en haut de la montée de la Haute Suane, et suite à la déclaration déposée par M DELEVAL, la Marie de Grimaud a donné son accord.

Il faut maintenant que ces cuves soient répertoriées dans la plateforme REMOCRA du SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

## **6 – Dossier aménagement paysager de l'allée des palmiers.**

La dernière mouture de l'étude réalisée par Mme Clémentine JOLLY société Coup de Crayon, est étudiée.

Chaque membre donne son avis sur ces travaux.

Après un large débat la décision suivante est prise :

- 1 – Pour 2024 seule la zone 2 sera chiffrée.
- 2 – la zone fontaine et enclos délimitée par les traverses verticales est abandonnée.
- 3 – les zones de part et d'autre de la route seront traitées de la même façon c'est-à-dire comme le projet de la zone gauche en montant.
- 4 – les jardinières seront en pierre.
- 5 – Un éclairage pour chaque palmier est envisagé.

M DI LUCA demandera à Mme JOLLY de refaire donc son projet qui sera adressé pour une dernière validation au Conseil puis l'appel d'offres sera réalisé afin que les travaux puissent être éventuellement réalisés en Novembre 2024.

## **7 – règlement intérieur.**

La dernière mouture du projet de règlement intérieur joint à la convocation de la réunion est commenté.

Les décisions suivantes sont prises :

- 1 – Rédaction d'un préambule rappelant la compétence de l'ASA d'intervenir les parties communes uniquement et qu'il appartiendra à chaque coloti d'intervenir en ce qui concerne les problèmes d'ordres privés.
- 2 – Rappel que chaque coloti est tenu de déclarer à l'autorité administrative (Mairie) les éventuelles locations de leurs villas.
- 3 – supprimer l'autorisation occasionnelle des campings cars.
- 4 – Ajouter au point « en cas de location ..... de remettre à l'occupant le présent règlement » la phrase : « et de veiller à son application ».

5 – après toiles plastiques ajouter « ou brandes plastiques ».

6 – Ajout que les travaux bruyants sont autorisés du lundi ou vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 sauf les jours fériés et les mois de juillet et août.

M DI LUCA adressera aux membres la nouvelle mouture qui sera jointe pour validation à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

## **8 - GARDIENNAGE.**

M GALLANT précise qu'il pourrait demander à Mme PALMER la vente du bout de terrain devant sa clôture en contrepartie de sa distraction de l'ASA.

## **9 – DIVERS.**

M DI LUCA demandera à la mairie la possibilité d'avoir accès aux images de la Caméra située à l'entrée du boulevard de Bartole.

Les « dents de requins » des dos d'anes seront repeints.

La séance a été levée à 12 h <sup>22</sup>

LE PRESIDENT.

L'ADMINISTRATEUR.